

# Appel à proposition

---

**FORCO**  
**OPCA du Commerce et de la Distribution**

---

**Le devenir professionnel des étudiants**  
**Branche de l'Horlogerie commerce de gros**

*Convention Collective n°3152 - IDCC 1044*

---

## 1. PRESENTATION DE L'OBSERVATOIRE PROSPECTIF DU COMMERCE

Créé en mars 1996 au sein du FORCO, l'Observatoire prospectif du Commerce a pour mission :

- De procéder régulièrement à un état des lieux de l'évolution quantitative des métiers, des emplois, des qualifications et de la formation au sein des branches du commerce.
- De fournir aux branches des indicateurs pertinents permettant la prospective sur l'évolution de l'emploi, des métiers et des qualifications.

Dans ce cadre, l'Observatoire Prospectif est mandaté par les Observatoires des 13 branches adhérentes au Forco :

- Bricolage
- Commerce à prédominance alimentaire (détail et gros)
- Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie
- Commerce des articles de sport et équipements de loisirs
- Commerce succursaliste de la chaussure
- Commerce succursaliste de l'habillement
- Commerces de Détail Non Alimentaires
- Grands magasins et Magasins populaires
- Horlogerie commerce de gros
- Import-Export
- Optique-lunetterie de détail
- Professions de la photographie
- Vente à distance

## 2. PRESENTATION DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

Le périmètre de la branche est celui des entreprises de commerce de gros d'horlogerie, pièces détachées, accessoires et outillage d'horlogerie, relevant de la CCN n°3152, et notamment répertoriées sous le code NAF de l'INSEE 46.48Z « Commerce de gros (commerce interentreprises) d'articles d'horlogerie et de bijouterie ».

Le secteur est en très large majorité composé d'entreprises importatrices, représentées au sein de la Fédération de l'Horlogerie :

- filiales françaises de groupes étrangers (Suisse, Japon, etc.) qui organisent l'importation, la vente aux détaillants et éventuellement le service après-vente (SAV), essentiellement des PME de 50 à 250 salariés,
- des entreprises indépendantes importatrices d'une ou plusieurs marques d'horlogerie ne gérant ni la fabrication, ni la réparation,
- des entreprises indépendantes de commerce de gros d'articles d'horlogerie, dont les fournisseurs.

Les régions Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Bourgogne Franche-Comté concentrent le plus grand nombre d'établissements. Les salariés, eux, sont regroupés pour la moitié en Ile-de-France, et pour 15% en Bourgogne Franche-Comté.

### 3. CONTEXTE DE LA DEMANDE

#### 3.1. Objectif de l'étude

Le secteur de l'Horlogerie commerce de gros connaît des mutations. L'arrivée des montres connectées, la nécessité pour de nombreuses marques de sécuriser leur approvisionnement en pièces détachés et mouvements, la montée en puissance du SAV comme vecteur de communication des marques, la digitalisation des métiers... sont autant de facteurs qui ont et auront des impacts forts dans les prochaines années sur l'écosystème de l'horlogerie – commerce de gros, ses métiers et les compétences à mobiliser.

La cartographie des métiers a été récemment mise à jour. Elle recense et décrit l'ensemble des métiers de la Branche, et s'adresse à la fois aux professionnels du secteur, au grand public et autorités administratives. Elle est notamment à disposition des élèves et contribue à les orienter dans leur future vie professionnelle.

Par ailleurs, les CQP de la branche sont en cours de rénovation.

Dans ce contexte, les partenaires sociaux s'intéressent aux parcours des étudiants, et notamment à leur devenir professionnel.

**L'objectif de l'étude pour la Branche est de mesurer le devenir professionnel des titulaires d'une certification relative à l'Horlogerie issus d'un parcours CQP<sup>1</sup> et des étudiants ayant suivi une formation de l'Education nationale<sup>2</sup> ou un titre professionnel.**

**L'étude comprendra notamment :**

- **le taux d'insertion dans l'emploi**
- **les volumes de diplômés chaque année**
- **le taux de diplômés et le taux de réussite à la certification**
- **le devenir des titulaires (poursuite d'études (identifier les études), insertion dans l'emploi (entreprises de la Branche ou non), en recherche d'emploi**
- **etc. (à définir avec le COPIL)**

La prestation comprend la réalisation de l'étude ainsi que la communication de celle-ci (production d'une synthèse à destination des organismes de formation, des entreprises, des institutionnels, et du grand public).

---

<sup>1</sup> CQP Horloger rhabilleur, CQP Horloger spécialisation Montres à complication

<sup>2</sup> CAP Horlogerie, BMA Horlogerie, DMA Horlogerie

### 3.2. Descriptifs du projet

L'exercice vise à :

- faire un état des lieux quantitatif et qualitatif du devenir des étudiants sortants des CQP depuis 2010 grâce à des entretiens.
- faire un état des lieux quantitatif et qualitatif du devenir des étudiants ayant suivi une formation Horlogerie de l'Education Nationale depuis 2010 grâce à des entretiens et/ou questionnaires.
- faire une synthèse de l'étude, comprenant les résultats de l'étude ainsi qu'un état des lieux des enjeux d'insertion professionnelle pour un étudiant qui s'engage dans une formation en Horlogerie, afin qu'il connaisse ses perspectives professionnelles.

### 3.3. Méthodologie de travail

**L'étude sera réalisée à partir :**

- d'entretiens dès le mois de septembre 2017 auprès des sortants des CQP depuis 2010 (3 CQP par an, avec 12 personnes environ par CQP et par promotion). L'acquisition des contacts de salariés se fera avec l'appui de la Branche et des 3 écoles dispensant les CQP.
- d'entretiens dès le mois de septembre 2017 **avec les écoles** pour obtenir les contacts d'étudiants d'une part, et sonder les interlocuteurs écoles sur les promotions ouvertes et le devenir des étudiants.
  - L'acquisition des contacts se fera avec l'appui de la Branche et du Forco (lettre co-signée).
- d'entretiens et/ou questionnaires dès le mois de septembre 2017 **auprès des étudiants** ayant suivi une formation Horlogerie de l'Education Nationale depuis 2010 (13 écoles, env. 250 élèves/an).
  - La Branche fournira au cabinet les contacts des 13 écoles ;
  - Le prestataire aura pour mission de contacter les écoles pour réaliser le sourcing des étudiants à interroger, et obtenir un échantillon suffisamment exploitable pour l'enquête.
- d'entretiens **auprès d'entreprises** ayant embauché des jeunes diplômés depuis 2010.

Le cabinet proposera une trame de questionnaire adaptée à chacune des cibles.

**2) Un comité de pilotage associant l'Observatoire prospectif du commerce et la Branche suivra l'ensemble des travaux, et validera les étapes de travail.**

**3) Le cabinet animera les réunions du comité de pilotage et rédigera les comptes rendus de ces dernières.**

**4) Le cabinet produira des supports de communication (synthèses) adaptés à des cibles internes et externes à la branche.**

**5) En termes de suivi, un échange est à prévoir chaque semaine entre le cabinet et l'Observatoire, sur la base d'une fiche de suivi (1 slide PPT), rappelant le planning, les étapes réalisées, en cours, à venir, et les difficultés rencontrées.**

### 1.1. Livrables

Les livrables attendus sont :

- un rapport comprenant :
  - une introduction reprenant les principaux éléments de méthode pour réaliser l'étude
  - un état des lieux des enjeux d'insertion professionnelle pour un étudiant qui s'engage dans une formation en Horlogerie, afin qu'il connaisse ses perspectives professionnelles
  - Les résultats quantitatifs et qualitatifs de l'étude, avec une partie sur le devenir des étudiants à 2 ans, et une partie sur le devenir des étudiants à 5 ans
- les supports de communication
  - une synthèse de l'étude, comprenant les résultats de l'étude ainsi qu'un état des lieux des enjeux d'insertion professionnelle pour un étudiant qui s'engage dans une formation en Horlogerie. Celle-ci s'adresse tant à la Branche, qu'aux organismes de formation, aux entreprises, aux institutionnels, et au grand public. Si nécessaire, elle sera déclinée pour s'adapter à chacune des cibles.
- un document excel affichant les entretiens effectués, par école et par région, avec le contact interrogé, sa fonction et la date de l'entretien.
- Deux restitutions de l'étude aux équipes Forco ainsi qu'aux membres de la CPNE de la branche sont à prévoir.

## 2. PLANNING PREVISIONNEL

Lancement de la consultation	3 mai 2017
Date limite de réception	22 mai 2017
Audition des candidats présélectionnés	CPNE du 23 juin 2017
Finalisation des travaux	Mars 2018

## 3. MISSIONS ASSIGNEES AU PRESTATAIRE

### 3.1. Contenu des offres

L'offre du prestataire devra comporter :

- des précisions sur les méthodologies proposées au regard des travaux prévus,
- une proposition d'organisation dans le temps des travaux
- un budget comportant a minima, par phase, les périodes d'interventions associées, le nombre de consultants et le taux journalier, le nombre de jours et le montant total en € HT. Le budget précisera également les autres frais éventuellement liés à la mission (déplacements, administratif ...)
- une présentation de l'équipe d'intervention, de ses compétences et de son expérience sur ce type de travaux, et des éventuels sous-traitants,
- des références générales sur la connaissance / compréhension du secteur ou sur des travaux prospectifs.

### 3.2. Sélection du prestataire

Le choix définitif du prestataire sera fondé sur :

- Le respect du cahier des charges
- la qualité de la compréhension de la demande
- la pertinence et la qualité de la méthodologie proposée
- la réalité des moyens mis en œuvre
- l'expérience avérée d'une opération similaire
- le coût de l'opération

## 4. CONDITIONS DE REALISATION

### Obligations du prestataire

**Propriété.** Toutes les études menées dans le cadre du présent projet sont la propriété conjointe du Forco et des organisations professionnelles concernées.

**Confidentialité.** A travers les données issues des acteurs du domaine qu'ils pourront rencontrer pour les besoins de ses propres travaux, le prestataire pourra éventuellement avoir accès à des informations sensibles. Il s'engage à respecter les contraintes de diffusion imposées par ceux qui les auront fournies.

**Neutralité.** Le prestataire devra consulter un panel représentatif de parties prenantes. Il s'efforcera de rapporter objectivement les points de vue et d'en faire la synthèse pour aboutir à un résultat partagé

**Délai.** Dans tous les cas de figure, le prestataire retenu fera état auprès du Comité de pilotage des difficultés qu'il pourra rencontrer pour honorer les échéances. Il appartiendra alors à ce dernier de prendre les décisions adéquates sans que cela implique un travail supplémentaire pour le prestataire retenu.

A titre informatif, le prestataire s'engage à avertir le FORCO en cas de partenariat pour toute ou partie de la réalisation de l'étude.

### Pilotage et suivi des travaux

La maîtrise d'ouvrage du projet sera assurée par le comité de pilotage qui rendra compte régulièrement de l'avancée des travaux aux membres de la CPNEFP.

L'observatoire prospectif du commerce assurera la maîtrise d'œuvre et sera le relai entre le prestataire et les membres du comité de pilotage.

## 5. CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES ET D'ATTRIBUTION

**La réponse à l'appel à projets est à adresser jusqu'au 22 mai 2017 inclus à l'Observatoire par mail :**

**A l'attention de Manon TATIBOUET  
Chargée d'études observatoire  
observatoire@forco.org**